



LA RAISON 91

DEC 2007 n°29

Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonnienne

Sommaire :

MOT DU PRESIDENT, AGENDA	1
LA VIE DE LA FEDERATION, LE CONGRÈS FÉDÉRAL, RÉOLUTIONS, TRÉSORERIE,	2-5
LES NOUVELLES DISPOSITIONS ACADEMIQUES	6-7
PAGE SPECIALE IRELP	8

Le mot du président:

Une fois n'est pas coutume, c'est le calendrier adopté par le Congrès Départemental qui sera la vedette. Les résolutions constituent l'essentiel du bulletin. Joyeux Noël païen, joyeuses fêtes.

Agenda.

- 1- Les bureaux se tiendront chaque mois à la maison pour tous des Amonts aux Ulis; le bureau de début janvier fixera les dates de février à juin. Ces dates seront indiquées sur le site internet - Raison 91.
- 2- Le bulletin *la Raison 91* publiera avant la fin décembre: les résolutions adoptées (sous la responsabilité de la secrétaire), une page trésorerie (sous la responsabilité de la trésorière), deux pages sur les atteintes à la laïcité (sous la responsabilité de Danielle), une page I.R.E.L.P. (sous la responsabilité du président)
- 3- Les bulletins- pour raison d'économies de frais d'envoi- seront adressés seulement par courrier électronique- pour ceux qui ont un ordinateur- adhérents et sympathisants- et par envoi postal pour les autres.

4- Le samedi 9 février 2008- de 19H à 23H se tiendra le Banquet annuel, à Massy, salle Lavoisier II, à la maison de la Formation et de l'Emploi, 10 avenue du noyer Lambert. Pascal Clesse, du 93, responsable de la commission Philosophie de la Libre Pensée, présentera un exposé sur l'enseignement du fait religieux à l'Ecole et sur le relativisme scientifique.

5 En mai 2008, rassemblement à Craonne.

6- Samedi 28 juin à Marcoussis: Congrès départemental préparatoire au Congrès national suivi d'un hommage à Roger Huron à l'occasion des 25 ans de la Fédération.

7- La fédération accepte la proposition de Maurice Gelbart de mise en route du site Internet "Raison 91" et pour verser 20 euros, si nécessaires; pour y indiquer: nos coordonnées, notre calendrier, les informations sur les atteintes à la laïcité, avec des mises à jour régulières sous la responsabilité du bureau;

et de s'adresser à un fournisseur d'accès sérieux et sécurisé.

Vie de la fédération: le congrès départemental

Le congrès a voté le rapport d'activité, plusieurs résolutions et reconduit le bureau sortant, renforcé de G Juré et de M Caballero. La cotisation 2008 est maintenue à 65 €.

Résolution 1: Contre le Traité "dit simplifié" de Lisbonne, contre l'Europe vaticane.

Le Congrès partage l'appréciation du Bureau Fédéral sortant selon laquelle le parti clérical aux commandes de l'Etat multiplie les atteintes à la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, et mandate le bureau pour tenir informés les adhérents des détails des ces atteintes via une rubrique régulière dans le bulletin.

Le Congrès constate que la COMECE (Commission des Evêques de la Communauté Européenne) a salué l'annonce d'un accord sur un nouveau traité institutionnel pour l'Union Européenne.

L'article 15 du nouveau traité répond aux vœux de l'Europe cléricale. Il propose de donner un statut légal de partenaires officiels aux religions. Il reprend l'article 52 de traité rejeté en 2005.

Le Congrès considère que le peuple souverain doit être consulté par référendum, car il faut rappeler qu'une majorité de citoyens s'est dégagée pour le NON, le 29 mai 2005, et donc permettre au peuple de confirmer son vote NON.

Résolution 2 - Mai 2008 - Craonne: Réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

Le Congrès se félicite des démarches de la Fédération Nationale, en direction des Gouvernements VILLEPIN et FILLON, pour exiger que justice soit rendue à ceux qui ont été victimes des conseils de guerre, et en particulier aux fusillés pour l'exemple. En Angleterre, c'est chose faite. Ces démarches de la Fédération Nationale de la Libre Pensée avec l'ARAC, la LDH et l'Union Pacifiste se poursuivent.

Il mandate le bureau pour contacter ces organisations sur le plan départemental pour leur proposer d'agir en commun pour assurer une large participation essonnoise à la manifestation de mai 2008 sur le plateau de Craonne, et pour demander aux élus qui partagent notre revendication, de s'adresser officiellement au ministre de la Défense pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple lors de la guerre de 1914-1918.

Résolution 3 (laïque)

L'Assemblée des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, mandate le bureau:

Pour: proposer des rencontres bilatérales à la Ligue de l'Enseignement, à la Ligue des Droits de l'Homme, et à l'ARAC, de l'Essonne, afin de préparer le Grand Rassemblement Laïque International prévu à l'occasion de la venue en France de Benoît XVI.

Pour mener ces discussions sur la base de: aucun financement public de la visite du pape; pour la laïcité en Europe.

La Fédération rappelle ses initiatives, pour l'abrogation de l'article 85 de la Loi de 2004, pour que la Place Jean Paul II soit débaptisée, pour continuer à faire la lumière sur les financements publics des Eglises, des Religions et de leurs oeuvres.

Le Congrès invite chaque adhérent, à tenir le bureau informé du fruit de ses investigations Y a t-il des subventions aux Scouts, au Secours Catholique, aux Associations caritatives religieuses? Y a t-il financement de l'entretien de bâtiments réservés aux cultes? Y a t-il jouissance gratuite d'équipements publics? Y a t-il garanties d'emprunt? y a t-il un "Champ du souvenir" au cimetière communal?

Le Congrès mandate le bureau pour aider à la tenue de réunions locales, conviviales autour du DVD "Laïcité".dont nous disposons.

A propos des accompagnateurs extérieurs de sorties scolaires: le Congrès mandate le bureau pour organiser la poursuite du débat et la publication des contributions

La page de la trésorière

Nous terminons l'année avec 50 cotisations encaissées (48 annoncées au Congrès et 2 supplémentaires parvenues ensuite). Nous avons donc atteint l'objectif que nous nous étions fixé. La Fédération de l'Essonne se réjouit d'accueillir 8 nouveaux adhérents.

La part départementale des cotisations représente plus de la moitié de nos recettes et le repas organisé tous les ans environ 20 %.

Ces recettes nous permettent bien sûr de diffuser la lettre départementale aux adhérents mais aussi de toucher de nouveaux sympathisants qui, nous l'espérons, adhéreront ! A noter que les envois postaux deviennent de plus en plus chers, ce qui nous a fait réfléchir à d'autres moyens (courriers électroniques) pour diffuser nos informations.

Elles nous permettent aussi de financer la participation de nos 3 délégués au Congrès national.

Et enfin, pour la première fois, nous avons un budget « solidarité ». Celui-ci nous a permis de rendre un dernier hommage à notre camarade Alain Cuzange par le dépôt d'une pensée en céramique sur sa tombe, au cimetière de Bouville.

La Fédération de l'Essonne a encore en stock un certain nombre de documents à vendre:

- *Autour des Monuments aux Morts Pacifistes en France* – 92 p. (prix : 10 €), avec deux pages sur le monument de Méréville
- *Corporatisme contre Démocratie politique* – 201 p. – Michel Eliard (prix : 12 €)
- *Livre noir des atteintes à la Laïcité* – Etats Généraux de défense de la Laïcité – Paris 9 décembre 2006 – 129 p. (prix : 7 €)
- *1905 ! La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat* – Jean Marc Schiappa, coordonnateur (soldé à 20 €)
- des numéros anciens de la *Raison* et de l'*Idée Libre*
- des reproductions d'affiches anciennes de la LP sur Jeanne d'Arc (prix : 5 €)

S'adresser à Louis Couturier, qui les a en dépôt, via l'adresse de la Fédération départementale.

Françoise Rousseau



Vue du congrès, crédit photographique A Veysset

LES RECENTES ATTEINTES A LA LAÏCITE (Intervention de DD)4

Les religions, en particulier l'Eglise Catholique, ont actuellement deux préoccupations majeures :

- être plus visibles et évangéliser : le Pape adresse des recommandations aux catholiques, relayées par les évêques et les paroisses. L'évangélisation se fait aussi par le truchement des associations religieuses caritatives.
- Participer à la vie sociale, publique et politique (donc en France sortir de la sphère privée).

Elles s'activent dans ce sens aux niveaux européen, national et local, en unissant leurs forces.

EN ESSONNE :

Le principal fait récent anti-laïque est certainement l'inauguration de la Place Jean-Paul II à Evry le 24 novembre, Place des Droits de l'Homme et du Citoyen (un comble !). L'invitation officielle annonce sur un même plan les discours du Député-Maire et de l'Evêque d'Evry. Le Préfet de l'Essonne y assistait. Il faut se souvenir qu'Emmanuel Valls est très fier d'avoir fait de sa ville « une capitale religieuse ».

En dehors de cet événement important, je n'ai pas connaissance d'atteintes récentes à la laïcité. Je dois quand même signaler que j'ai vu vendredi 30 novembre une affiche pour le marché de Noël de la paroisse, sous vitre, dans un panneau administratif à Orsay.

AU VATICAN :

Le Pape dispose d'un pouvoir à la fois spirituel et temporel puisque le Vatican est un Etat et il en use abondamment. En plus des orientations qu'il cherche à donner aux politiques, j'ai noté l'information récente suivante :

- le 23 novembre, le Vatican a décidé la création d'un groupe de pression international (lobby) sur les questions concernant les Droits de l'Homme dans lesquels il inclut la protection de la vie et de la famille...

AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE :

Des réunions régulières ont lieu entre les religions et les différentes institutions de l'Europe.

A ce niveau aussi, les Eglises chrétiennes sont très organisées, pour les catholiques, au sein de la COMECE qui a son Secrétariat à Bruxelles. Elle rencontre régulièrement la Commission. Elle organise des séminaires avec les représentants de chaque gouvernement au fur et à mesure qu'ils ont la charge de la présidence de la Commission. Et des rencontres au sommet avec les Présidents du Parlement, du Conseil et de la Commission.

L'Eglise est invitée à participer aux travaux concernant l'avenir de la société européenne. La COMECE a pris l'initiative d'organiser des tribunes publiques sur l'intégration des musulmans en Europe.

Les autres religions chrétiennes ont mis en place la C.E.C. (ou KEK) dès 1950. Elle se donne pour tâche, entre autres, de faire du monitoring auprès des institutions politiques et organisations internationales au moyen de contacts réguliers.

LE TRAITE DE LISBONNE

En dehors de l'affirmation des racines religieuses, culturelles, etc..., l'article qui nous intéresse plus particulièrement est l'article 15. A son propos, la COMECE dit « *qu'il ne se contente pas d'ancrer un dialogue formel, mais reconnaît la contribution spécifique des Eglises et garantit le fait que l'Union respecte et ne compromette pas le statut des Eglises en vertu de la législation nationale* », ce qui ôterait tout espoir de nos amis laïques d'autres pays d'installer une séparation des Eglises et de l'Etat.

Un euro député du PPE-DE a présenté le 22/11 le futur traité en insistant sur la création du Haut Représentant pour la politique extérieure de l'U.E. qui se trouverait chargé, entre autres, de défendre le respect de la liberté religieuse à travers le monde et la prise en compte de la dimension religieuse dans les questions internationales.

Note sur un de nos partenaires : le 25 novembre, Tony Blair a reconnu l'importance de la foi dans son action politique.

EN FRANCE :

Vous connaissez tous le contexte politique actuel. Le Président de la République ne cache pas ses opinions favorables aux religions, voire aux sectes. Il a nommé Ministre de la Ville Christine Boutin, « consultant » auprès du Conseil Pontifical, opposée au PACS et à l'IVG.

Celle-ci s'est entourée de catholiques activistes, dont un curé et Mme. Dechefdebien condamnée à de la prison avec sursis pour participation à un commando anti-IVG. Le Ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, qui a participé à l'élaboration de la Constitution de la République Islamique des Comores, a déclaré : « *les religions ont plus que jamais à éclairer la société, qu'elle soit civile ou politique.* ». Le Sénat et l'Assemblée Nationale disposent à toute proximité d'une église et, chaque année, une messe rassemble les parlementaires catholiques qui souhaitent entendre les directives du Vatican. De plus, le gouvernement Jospin a mis en place une structure de rencontres régulières entre le Premier Ministre et les représentants des religions. Actuellement, évidemment, les atteintes à la laïcité sont nombreuses :

- Présence du Chef de l'Etat et de presque tous les ministres aux obsèques du Cardinal Lustiger.
- Présence au défilé du 14 juillet des Petits Chanteurs à la Croix de Bois,
- En septembre, Nicolas Sarkozy déclare que la paix dans le monde passe par le respect des religions et des « croyances »,
- Le 1/10, il va à la Mosquée de Paris pour la rupture du jeûne du Ramadan, après François Fillon le 18/9 et avant Michèle Alliot-Marie le 10 octobre.
- Présence de M.A.M. à l'inauguration de la luxueuse Maison de la Conférence de l'Eglise de France, Avenue de Breteuil à Paris.
- Lors de son dernier voyage aux USA, Sarkozy était accompagné du Président du CRIF et il a organisé une rencontre avec diverses communautés juives américaines.
- Nicolas Sarkozy a déclaré devant témoins qu'il avait l'intention de nommer des représentants des religions au Conseil Economique et Social,
- Les religions ont été entendues le 24/10 au Sénat par la Commission chargée par Nicolas Sarkozy d'établir le Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité ; celui-ci doit être remis au Président de la République en mars et servira à définir la politique de défense de la France pour les 15 ans à venir,
- 22/11 : remise symbolique des clés de la future Grande Mosquée de Marseille par Jean-Claude Gaudin (bail revue à la hausse suite à la décision du Tribunal Administratif),
- 22/11 : Michèle Alliot-Marie a rencontré le Président du Consistoire pour mettre en place un groupe de travail qui doit se pencher sur les préoccupations de la communauté juive. Elle a déclaré : « *Cette visite amicale s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent chaleureux et confiant que le Ministre entretient avec les religions.* »,
- 23/11 : Michèle-Alliot Marie et le Maire de Paris sont allés à Rome pour assister à la nomination de l'Archevêque de Paris au grade de cardinal.
- Le 27/11, discussion à l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi du Groupe Socialiste destinée à abroger l'article 89 du 13/08/04 qui oblige les communes à payer les frais de scolarité des enfants fréquentant les écoles privées d'autres communes. Cet article avait fait l'objet d'une circulaire d'application qui appliquait la loi de manière extensive et elle avait été supprimée pour vice de forme par le Conseil d'Etat. Une deuxième circulaire est en attente d'une nouvelle décision du Conseil d'Etat. L'application de la loi, telle qu'elle est prévue, obligerait les communes à financer les écoles privées extérieures sans conditions, contrairement aux écoles publiques. La proposition d'abrogation a été soutenue par deux parlementaires de Gauche au nom de la parité, par une députée de Gauche au nom de la laïcité et refusée par la Droite au nom de la liberté de choix de l'école... Finalement, elle a été refusée en 1^{ère} lecture.
- Le 28/11, le Consistoire Central saisit la Halde pour demander que les dates d'examen en

France tiennent compte des impératifs religieux de la religion juive.

- Pour l'avenir proche : Nicolas Sarkozy ira au Vatican le 20 décembre. Il profitera de cette visite pour prendre le titre de Chanoine de Latran attribué en principe à tous les chefs d'état français et également pour remettre une invitation officielle de la France au Pape pour le voyage que celui-ci a prévu en 2008 à Lourdes.

En résumé, le Président de la République a déclaré qu'il ne fallait pas toucher à la Loi de 1905, qu'elle était un monument, dans son esprit cela doit être un monument historique, bien rangé dans un musée, que les touristes peuvent visiter, mais qu'on peut oublier sans réserve de respecter. Un professeur de Droit a déclaré en novembre : « *Les nouvelles relations entre les religions et le Droit, c'est acquis. C'est un fait de Droit.* »

Il faut ajouter un point qu'on peut juger dangereux : en novembre, les évêques de France ont décidé de créer une grande école de Sciences Politiques, destinée à former des élites françaises catholiques, capables de devenir de hauts fonctionnaires, des hommes politiques, des parlementaires, ministres, etc...

Danièle

Le règlement départemental concernant les sorties scolaires a été modifié en novembre 2007

Les agents contribuant au service public de l'Education sont soumis à un devoir de neutralité (art 8). En cas de nécessité, le directeur peut accepter ou solliciter la participation de parents volontaires et bénévoles (art 18). la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Egalité (HALDE) a émis un avis favorable à la présence d'accompagnatrices qui portent le voile au cours de la sortie. La CAN de la LP des 6 et 7 octobre a pris position (*cf la Raison* 525 de novembre)

Une accompagnatrice bénévole voilée peut-elle accompagner les élèves de nos écoles publiques et laïques ? Voici une contribution de D Dugelay qui en appelle d'autres.

Personnellement, je ne suis pas d'accord et ceci à plusieurs titres.

En tant que citoyenne laïque :

Nos lois permettent la liberté de conscience et le liberté de pratiquer sa religion si on en a une. Le port du voile est-il une pratique religieuse ? J'ai cherché des informations à ce sujet et selon les spécialistes du *Coran*, c'est loin d'être évident. Les diverses traductions parlent de « voile », de « rideau » qui devrait cacher les « ornements » (terme bien vague) des femmes pour les soustraire au désir des hommes. Le récent numéro du *Monde des Religions* fait une étude sur ce sujet et conclut que le *Coran* n'impose pas le port du voile. Il ne s'agirait donc, non pas d'une pratique religieuse ordinaire, mais d'une interprétation extensive des « textes sacrés » permettant une soumission plus forte des femmes. On domine mieux ce qui est soumis. Il s'agit donc de prosélytisme d'un véritable intégrisme, puisque là il y a vraiment signe ostentatoire. Je ne pense pas qu'on accepterait un curé en soutane.

En tant que citoyenne attachée aux droits de l'Homme :

Ce signe de soumission, d'enfermement, d'éloignement, ne concerne qu'un sexe, au même titre que les horaires de piscines différents ou la mosquée à deux étages de Montreuil. Il s'agit donc bien d'une discrimination sexiste. Est-il admissible qu'un enseignant, lui-même contrôlé par l'Etat, puisse confier ses jeunes élèves à une personne qui leur montre un tel exemple de négation de droits des femmes, même si elle est bénévole et en principe sous la responsabilité de l'instituteur (trice) ? Moi qui me suis battue pendant plusieurs décennies pour obtenir l'égalité des sexes, je considère que la rencontre de plus en plus fréquente de femmes voilées représente une régression et cela me fait vraiment mal.

En tant que libre-penseuse :

Là se pose le problème de la définition de la libre-pensée. Consiste-t-elle à accepter la liberté de pratiquer sa religion même dans les lieux publics, l'école bien sûr mais aussi la rue, ou a-t-elle pour but ou devoir de s'opposer aux dogmes qui sont autant d'obstacles à la pensée libre et émancipée de toute soumission. Personnellement, j'ai opté pour la deuxième proposition. Aussi, il me semble que nous devons, même si ce n'est pas conforme à la loi, nous opposer à toute manifestation « publicitaire » de ces dogmes, pas par la violence bien-sûr, mais par la discussion et la persuasion. Et, quand l'occasion se présente, en demandant l'appui du législateur. Je suis donc d'accord avec la position de la Fédération nationale qui réclame des fonctionnaires en nombre suffisant pour encadrer les enfants, ce qui supprime le problème des accompagnatrices bénévoles voilées.

Par ailleurs, je n'oublie pas que, comme l'Eglise Catholique au temps du pouvoir de droit divin, l'Islam n'est pas qu'une religion, mais c'est aussi un projet politique. Là où il détient ce pouvoir, il n'est plus question ni de droits de l'Homme, ni des droits des citoyens, ni de la liberté de penser. Conscients de ce risque, plusieurs pays dont la population est majoritairement musulmane ont déconseillé, voire interdit, le port du voile.

Danièle

Livres à offrir ou à se faire offrir

A Lorulot. *Pourquoi je suis athée*. 139p, 10€, Editions libertaires

P Alfaric *Jésus a-t-il existé ?* 322 p; 25 €, Coda

J Bouveresse *Peut-on ne pas croire ?*, 286 p, 24 €, Agone

G Doizy *Les Corbeaux contre la calotte ?*, 175 p, 15 €, Editions libertaires

Ouvrage collectif (JM Schiappa coord.), 1905, 642p, 20€, Syllepse

et pourquoi pas un abonnement à *l'Idée libre?* 4 numéros par an, 15 €, CCP Idée libre Paris 4665-19S ou CB à l'ordre de l'Idée libre.

banquet fédéral du 9 février

Ne tardez pas à vous inscrire vous et vos amis, et à transmettre n fois 15€ avec l'inscription.

adhésion et cotisations à la Libre Pensée

NOM	Prénom
Adresse	
Ville	
Tel./Fax/E.mail	
Bulletin à retourner avec un chèque à l'ordre de LP91 chez F. Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY	
<u>Cotisations 2008</u>	
Son montant reste fixé à 65 € comprenant l'abonnement à la Raison (10€ pour les adhérents)	
Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des fossés saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site http://www.librepenseeefrance.ouvaton.org	

Page speciale; l'IRELP : banquet et colloque des 21/22/23/24 mars.

Qu'est-ce-que l'IRELP? C'est l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée dont les lecteurs de l'Idée Libre ont pu lire les productions « *la Libre Pensée entre 1914 et 1918*, » IL n°272, « n° 265, la » *la politique de la main tendue* » n°276. L'IRELP a publié « 1905 » dont il reste des exemplaires disponibles . Le président de l'IRELP, J.M. Schiappa a présenté l'IRELP lors du banquet 2007 de notre fédération.

Comment joindre l'institut? Sur rendez-vous à sa nouvelle adresse, 70 rue des Panoyaux 75020 Paris métro Gambetta ou par courrier électronique irelp@laposte.net, ou encore L.C. au 06 72 42 42 53

Que peut-on trouver dans les locaux ? La bibliothèque d'Entraide et Solidarité en dépôt. Les collections d'archives , répertoriées ou en cours d'archivage;

Quels sont les rapports avec la fédération nationale de la Libre Pensée ? L'IRELP finance ses propres activités en toute indépendance avec les cotisations, dons, subventions)

Que peut-on faire pour la préparation du Colloque international « 1848-2008, 160 ans de Libre Pensée » qui se tiendra les 22, 23, 24 mars ?

En premier lieu, faire connaître le programme, à commencer par le banquet du vendredi 21 mars à 19H30 au lycée Henri IV 23 rue Clovis Paris 5ème en commémoration du premier banquet contre les interdits religieux. L'IRELP vise plusieurs centaines de participants. Donc, il ne faudra pas trop tarder pour s'inscrire ou inscrire des amis (30 €).

le Colloque en lui même est sur le thème « *1848, le printemps des peuples en Europe, fondation des premiers cercles de libres penseurs*, « ;« *2008, 160ans de Libre Pensée* » ,

S'inscrire pour assister à tout ou à une partie des travaux, s'inscrire pour contribuer à la logistique du Congrès. On peut s'inscrire à la carte en versant 10€ pour assister aux conférences du premier jour, 20 € pour celles du 2eme jour, 10€ pour les conférences du troisième jour. Enfin, une inscription globale à 55 € donne droit au Actes du Colloque.

Les inscriptions sont reçues par notre trésorière F. Rousseau.

BANQUET INTERNATIONAL du « 'vendredi dit Saint » du 21 mars

- - je m'inscris (préciser noms et adresses postales et électroniques)
- - je verse 30 € par participant (chèque établi à l'ordre de l'IRELP, adressé à F. Rousseau.)

COLLOQUE 1848-2008

- - je m'inscris pour le 22 mars (10€), (chèque établi à l'ordre de l'IRELP, adressé à F. Rousseau.)
- -je m'inscris pour le 23 mars (20€), (chèque établi à l'ordre de l'IRELP, adressé à F. Rousseau.)
- -je m'inscris pour le 24 mars (10€), (chèque établi à l'ordre de l'IRELP, adressé à F. Rousseau.)
- -je verse 55 € pour une inscription globale donnant droit aux actes du Colloque

Etablir les chèques à l'ordre de l'IRELP adressés à F. Rousseau

AIDE A L' ACCUEIL

- - Préciser selon vos possibilités